



VERS UNE
STRATÉGIE NATIONALE
D'URBANISME
ET D'AMÉNAGEMENT
DES TERRITOIRES

COMPTE RENDU
RENCONTRE RÉGIONALE

RÉGION DE MONTRÉAL

Le 25 août 2021, 13 h 30
Vidéoconférence

Personnes participantes

Représentants du MAMH

- M. François Jacques – Député de Mégantic et adjoint parlementaire de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- M. Alexandre Lambert – Conseiller politique de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- M. Stéphane Bouchard – Sous-ministre adjoint à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire
- M^{me} Julie-Pier Gaudreault – Coordinatrice de la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires
- M. Marc Mongeon – Directeur de l'aménagement et du développement métropolitain

Représentants des organismes municipaux

- M^{me} Dida Berku – Conseillère municipale de la Ville de Côte-Saint-Luc
- M. John Belvedere – Maire de la Ville de Pointe-Claire
- M^{me} Julie Brisebois – Mairesse du village de Senneville
- M. Robert Coutu – Maire de la Ville de Montréal-Est
- M^{me} Heidi Ekvedt – Mairesse de la Ville de Baie-D'Urfé
- M. Alexandre Gervais – Chef de section – Environnement du Service de l'aménagement urbain à la Ville de Kirkland
- M. Sylvain Ouellet – Membre du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal
- M. Philippe Roy – Maire de la Ville de Mont-Royal

Représentants des organismes régionaux

- M^{me} Anyle Côté – Directrice générale du Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal
- M^{me} Josée Duplessis – Directrice générale de la Maison du développement durable
- M^{me} Sophie Gironnay – Directrice de la Maison de l'architecture du Québec
- M^{me} Sophie Lanctôt – Directrice générale de Société Logique
- M. Emmanuel Rondia – Directeur général du Conseil régional de l'environnement de Montréal
- M^{me} Carine Thouveny – Coordinatrice de Montréal physiquement active

Animateur

- M. Dominique Dufour

Sujets	Résumé des propos
Accueil et introduction	<p>L'animateur accueille les personnes invitées et explique les modalités de fonctionnement de la rencontre.</p> <p>M. François Jacques souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Il remercie les personnes réunies de leur présence et de leur implication dans la démarche.</p> <p>M. Marc Mongeon remercie les élus et les partenaires pour leur présence et leur participation à cette rencontre régionale.</p>
Présentation du document de consultation	<p>M. Stéphane Bouchard présente les grandes lignes du document de consultation et soumet aux participants quelques questions pour lancer la période d'échanges.</p>
Échanges entre les personnes participantes	<p>La période d'échanges débute à 14 h 26.</p>
Commentaires généraux	<p>Dans le cadre de la rencontre, les commentaires généraux suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De façon générale, les constats et leviers indiqués dans le document de consultation de la Stratégie sont justes. • Il existe plusieurs acteurs et tribunes qui peuvent contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie, par exemple les tables intersectorielles en saines habitudes de vie. • L'accessibilité universelle doit se retrouver dans l'ensemble de la Stratégie, dont la vision. • Le déploiement de moyens, afin d'assurer la mise en œuvre de la Stratégie, est important. <ul style="list-style-type: none"> ○ Un bilan de la mise en œuvre de la Stratégie pourrait se faire sur une base périodique, selon un mécanisme de suivi et des indicateurs. ○ La création d'un comité de suivi assurant cette mise en œuvre serait intéressante. • Un grand forum devrait être organisé en 2022 pour présenter ce qui a été fait dans le cadre des travaux entourant la Stratégie. • L'élaboration et la mise en œuvre des projets d'aménagement d'envergure devraient intégrer obligatoirement des professionnels en aménagement du territoire.
• Vision	<p>Concernant la vision, aucun commentaire n'a été formulé.</p>
• Axe 1 : Gouvernance	<p>Concernant l'Axe 1, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) génère plusieurs données qui peuvent contribuer au monitoring des planifications du territoire. Un cadre commun doit être établi en vue de la production de données nécessaires au monitoring par les municipalités. • Des partenariats sont à prévoir avec les entreprises d'économie sociale, notamment dans le cadre des consultations citoyennes. • La planification des grands projets doit favoriser une approche impliquant les acteurs locaux. • Les élus municipaux de la CMM sont imputables quant à la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), et les décisions qu'ils ont prises à cet effet ont eu des impacts positifs. • Les instances gouvernementales doivent être exemplaires et cohérentes dans leurs pratiques liées à l'aménagement du territoire. • L'arrimage avec les autres stratégies, plans et politiques gouvernementales est nécessaire. • Il est important que les élus municipaux soient encadrés et formés sur les enjeux en matière d'aménagement du territoire afin qu'ils puissent prendre des décisions en phase avec la Stratégie. Le gouvernement a un rôle majeur à cet effet. • Les grands principes de la <i>Loi sur le développement durable</i> devraient être respectés dans la planification du territoire municipal.

Sujets	Résumé des propos
<p>• Axe 2 : Croissance urbaine</p>	<p>Concernant l'Axe 2, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le PMAD a permis une meilleure gestion de l'urbanisation à l'intérieur de la CMM, mais l'étalement urbain se poursuit dans les municipalités limitrophes, et ce, malgré l'existence de l'orientation numéro 10. • Le PMAD propose toutefois des mesures innovantes en matière de croissance urbaine et il faut en tirer des leçons. • L'étalement urbain se fait à coût élevé. <ul style="list-style-type: none"> ○ Le gouvernement doit déployer de nouveaux services et infrastructures, dont des écoles, pour desservir ces territoires. ○ Ces mêmes services et infrastructures ont parfois pour effet d'accroître cet étalement. Par exemple, pour accéder à la gare terminale du Réseau express métropolitain à Brossard, une bretelle a été ajoutée à l'autoroute 10, qui sera utilisée par les navetteurs en provenance de l'extérieur de la CMM. ○ La population périphérique utilise également les services des municipalités situées dans la CMM, sans y contribuer financièrement. ○ L'augmentation du camionnage provenant de la périphérie de la région métropolitaine est en augmentation, ce qui a des conséquences sur la gestion et l'entretien des routes. ○ La congestion routière nuit à la performance économique, et le problème pourrait s'accroître avec les chantiers routiers. • La protection du territoire agricole et des milieux naturels est un enjeu de premier ordre. • Il est nécessaire de protéger les espaces verts de la CMM. Pour ce faire : <ul style="list-style-type: none"> ○ la révision de la <i>Loi sur l'expropriation</i> est requise afin que les indemnités reflètent davantage la valeur réelle des terrains; ○ les critères quant à la valeur des milieux naturels devraient être revus afin de prendre en considération la proximité avec les milieux urbains; ○ une commission pour la protection des milieux naturels devrait être créée; ○ des critères quant aux superficies occupées par les milieux naturels et les parcs dans les municipalités devraient être mis en place; ○ le rôle de la CMM en matière de protection des milieux naturels doit être reconnu et valorisé. • Reconstruire la ville sur la ville est l'une des solutions pour freiner l'étalement urbain. • Il faudrait avoir plus de ressources (connaissances et financement) à l'égard du transport collectif afin de mieux capter les bénéfices qui y sont liés.
<p>• Axe 3 : Milieux de vie</p>	<p>Concernant l'Axe 3, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accessibilité universelle ne doit pas se limiter à l'accès aux transports collectifs, surtout considérant l'augmentation des besoins en la matière avec le vieillissement de la population. Plusieurs nouveaux bâtiments multifamiliaux n'ont pas d'obligation en cette matière, alors qu'il existe une forte demande. • Les infrastructures culturelles et sportives doivent être à proximité des milieux de vie afin d'en assurer leur accessibilité. • La Stratégie devrait faire référence à la résilience aux changements climatiques plutôt qu'à l'adaptation. • Il faut miser davantage sur le partage des équipements et par conséquent des coûts, notamment pour les stationnements et le transport collectif. • Le Stratégie devrait traiter de la qualité des aménagements. À cet effet, le principe du plus bas soumissionnaire nuit à la qualité des aménagements. • La santé et la qualité de vie doivent être au cœur des priorités. À cet égard, des cibles en matière de santé et des indicateurs de suivi devraient être mis en place. • L'accès facile à des espaces verts pour tous les citoyens est un incontournable dans l'aménagement de milieux de vie complets. • La sécurité routière, le partage de la rue et la cohabitation des modes de transport sont des éléments à mettre davantage en lumière dans la Stratégie.

Sujets	Résumé des propos
	<ul style="list-style-type: none"> • Le concept des milieux de vie complets à l'intérieur de 15 minutes de déplacement actif est pertinent, mais il faut aussi réfléchir à la connectivité de ces milieux. • Le territoire doit être planifié en tenant compte de la saison hivernale. • Des réflexions quant à la cohabitation et à la mixité des usages doivent être menées, notamment dans le cadre des projets de redéveloppement. • Pour qu'un milieu de vie soit inclusif, les citoyens doivent pouvoir y vivre, y travailler et s'y divertir. Or, l'accès au logement à Montréal est un enjeu majeur, ce qui a notamment un effet sur le maintien de la main-d'œuvre. • Il faut trouver un équilibre entre le développement économique, le développement social et l'environnement. • Les architectes et les architectes paysagistes devraient être davantage impliqués en amont des projets. • Il existe peu de contraintes pour les municipalités relativement à l'architecture et au patrimoine. Les élus détiennent les pouvoirs à cet égard et les comités consultatifs d'urbanisme n'ont pas de pouvoirs décisionnels.
<p>• Axe 4 : Ruralité</p>	<p>Concernant l'Axe 4, aucun commentaire n'a été formulé.</p>
<p>• Axe 5 : Finances et fiscalité</p>	<p>Concernant l'Axe 5, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fiscalité doit être revue afin de répondre aux principaux enjeux en matière d'aménagement du territoire. • Il existe des exemples à l'extérieur de la province où les sources de revenus des municipalités ne dépendent pas autant du foncier. • La fiscalité municipale actuelle ne permet pas d'encourager la protection du patrimoine. • Le financement du transport collectif doit être revu, par exemple par le biais d'une taxe kilométrique ou du coût des immatriculations. La participation du gouvernement aux coûts associés à l'exploitation du transport collectif doit également être prise en considération.
<p>Prochaines étapes</p>	<p>Les comptes rendus des rencontres régionales seront publiés sur le site Web de la Stratégie.</p> <p>Les participants aux laboratoires d'innovation publique ont été rencontrés de nouveau au cours de l'été. Une prochaine rencontre est prévue le 31 août.</p> <p>Une consultation publique a lieu sur le Web, du 16 août au 10 septembre 2021¹.</p> <p>Les Premières Nations et les Inuits seront consultés une deuxième fois au cours du mois de septembre 2021.</p> <p>La rédaction de la Stratégie est prévue à l'automne, en vue d'une publication au printemps 2022.</p>
<p>Fin de la rencontre</p>	<p>La rencontre se termine à 15 h 33 avec un mot de clôture de M. Alexandre Lambert.</p>

¹ À noter que le 8 septembre, le MAMH a annoncé la prolongation de celle-ci jusqu'au 17 septembre 2021.